



Direction des services techniques et  
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/TR -240215-0226

**ARRETE N° ARR/2024/ST/060**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2023/ECO/19 du 1<sup>er</sup> février 2023 réglementant l'occupation du domaine public et fixant le montant des redevances,  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que **l'accès au chantier au 25 Avenue Henri Delecroix par l'allée Poincaré à Hem** de Monsieur Stéphane LEFEBVRE va créer une gêne aux usagers et empiètera sur le domaine public, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour régler ce secteur.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : À compter du 4 mars 2024 et ce, jusqu'au 8 mars 2024, de 7h00 à 18h00, le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, considéré comme gênant, sera interdit allée Poincaré à Hem pour l'accès au chantier.

**ARTICLE 2** : À compter du 4 mars 2024 et ce, jusqu'au 8 mars 2024, de 7h00 à 18h00, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

**ARTICLE 3** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par Monsieur Lefebvre Stéphane.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à Ilévia, à la Sté Esterra et à Monsieur Stéphane LEFEBVRE – 25 Avenue Henri Delecroix 59510 Hem.

Fait à HEM, le - 1 MARS 2024



**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

**Laurent PASTOUR**